

COMMUNIQUE

Contretemps et contre sens

Dans une récente parution sur son site intitulée *Amiante*, le SNCA e.i.L. Convergence a fait état de la punition infligée à un ATT électricien travaillant dans un grand lycée de la Région de Bourgogne et de l'Académie de DIJON. Cet ATT électricien chargé de travaux de rénovation dans certains locaux de son lycée a établi, comme l'exige la loi, des fiches de signalement de suspicion d'amiante et demandé que lui soit présenté, toujours en application de la loi, le Dossier de Teneur en Amiante (DTA) de l'établissement. Cela a fortement contrarié Madame le Proviseur qui comptait sur des travaux rapides pour mettre sur pied un projet pédagogique qui aurait sûrement plu à sa hiérarchie et favorisé sa fin de carrière. Cela a aussi fâcheusement irrité sa gestionnaire, petite secrétaire promue, en quelques hâtives heures de formation, agent comptable d'un réseau de 9 établissements dont le lycée en question, et qui espérait, peut-être, que, dans la foulée de celle de son Proviseur, sa carrière d'agent de catégorie B en charge (un scandale) de responsabilités relevant de la catégorie A, en serait « boostée ». Cela a non moins déplu au Président de Région, François PATRIAT, qui compte utiliser l'argent des contribuables à des fins plus évidemment électoralistes que le désamiantage d'un morceau de lycée situé aux confins de sa duchée.

Vous connaissez LA FONTAINE : « *On cria haro sur le baudet...* »

Donc, l'ATT électricien fit l'objet d'un rapport partial et spécieux de la part de son chef de service, Madame le Proviseur, et, convoqué par son patron, le Conseil Régional de Bourgogne, pour un entretien disciplinaire (ce n'est pas un conseil de discipline), fut condamné à une peine de niveau 1 (mise à pied de 3 jours). Il fit un recours gracieux auprès du Président de Région qui délégua à un de ses vice-présidents le soin de le rejeter...

Toujours l'élégance, rien que l'élégance ...

Or voilà-il pas que la direction du syndicat des ATT-CGT de la Région Bourgogne, alors que des camarades cégétistes de terrain ont défendu, depuis le début, leur collègue électricien, vient d'envoyer aux services de cette même région une lettre d'un ton très ferme, voire menaçant pour le défendre.

Sauf que, lorsque, il y a quelques mois, le SNCA e.i.L. Convergence fit savoir à cette direction qu'il serait bon, sans doute, d'adresser un courrier syndical commun à la Région sur l'affaire en question, sa proposition fut déclinée : **contretemps**.

Sauf que, en parlant péremptoirement de recours devant le Tribunal Administratif, la direction du syndicat CGT en question semble ignorer le B A BA du droit administratif : pas de conseil de discipline, pas d'appel ; rejet d'un recours gracieux , pas d'appel ... **Contre sens**.

Matamore fait de grands moulinets avec son sabre de bois et donne dans l'eau de grands coups avec son épée en plastique ...

Dormez en paix, braves gens, la grande CGT s'occupe du reste !